Syndicat Soutien Scolaire Bellimont

Le Belli…Mot Express

CSN

Année 2018, Numéro 3
Parution : Juin 2018

VIE SYNDICALE

En lien avec la vie syndicale, il a été accepté à l'unanimité lors de la dernière assemblée générale par secteur de refaire une beauté à notre logo. Les membres présents se sont prononcés sur 2 modèles. Sur le logo qui a été retenu à la majorité, il y a 3 montagnes pour représenter nos 3 secteurs (Bellechasse / L'Islet / Montmagny) et en même temps notre région des Appalaches. Celui-ci sera utilisé dès que le présent journal aura été distribué. Voici donc notre nouveau logo :

SYNDICAT SOUTIEN SCOLAIRE
Bellimont

PLAN D'EFFECTIFS

Le plan d'effectifs (secteur général) est **OFFICIEL** depuis le 29 mai 2018. Un communiqué a été envoyé par la commission scolaire dans votre école et/ou établissement pour vous aviser que le document est disponible sur leur Portail. Si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

DATE POUR LES SÉANCES D'AFFECTATION

Les séances d'affectation auront lieu aux dates suivantes :

- **Service de garde** : Mercredi, le 20 juin 2018
- **TÉS et PÉH** : Jeudi, le 16 août 2018

Les personnes concernées recevront une convocation de la commission scolaire. Votre syndicat sera présent à ces 2 séances pour répondre à vos questions.

DÉCLARATION CITOYENNE - ÉDUCATION

Le 25 mai dernier, un courriel vous a été acheminé afin que vous adhériez à la déclaration citoyenne **pour revendiquer un système scolaire, de la petite enfance à l'université, accessible, démocratique et universel pour tous.**

Vous avez encore jusqu'au **30 août prochain** pour apposer votre signature électronique.

GO GO…Il nous faut votre appui !

Signez la déclaration citoyenne !
http://www.ccqca.csn.qc.ca/declaration-citoyenne/

CHOIX DE VACANCES

Vous avez reçu dernièrement le formulaire pour faire votre choix de vacances. Vous deviez le compléter avant le 15 mai 2018 et au plus tard le 1er juin 2018, la commission scolaire doit vous transmettre sa décision de l'accepter ou de le refuser en vous remettant une copie du formulaire.

ASSURANCES COLLECTIVES

Tel que discuté lors de la dernière assemblée générale par secteur de mai dernier, notre secteur scolaire est à négocier avec la SSQ une nouvelle procédure pour nos assurances collectives afin de rendre les coûts plus équitables entre les régimes et de plus, que certaines protections soient offertes en option selon les besoins des membres.

Vous avez sûrement remarqué sur votre dernier relevé de paie qu'il y avait un ajout dans la partie « Rémunération de la période » qui se lit comme suit :

Part employeur imposable: xx,xx $
SSQ-cont.gouvern.
Contribution gouvernementale

Cet ajout concerne l'entente relative au régime d'assurance collective versus la contribution gouvernementale qui nous donne droit à un congé de prime. Celle-ci a été négociée en même temps que notre dernière convention collective. Ce congé de prime nous permet de réduire notre taux d'assurance collective **mais il est imposable**. Jusqu'à maintenant le système de paie de la GRICS n'était pas en mesure de prélever sur chaque paie cette partie imposable. Pour l'année 2017, le tout a été intégré aux feuillets fiscaux.

La GRICS a corrigé la situation alors les commissions scolaires peuvent maintenant prélever la part imposable sur chaque paie. Il devrait y avoir une récupération depuis le 1er janvier 2018 mais nous n'avons pas encore été informé de la date précise. Le montant pour ce congé de prime est assujetti seulement aux déductions légales de la Régie des Rentes du Québec et de l'impôt provincial.

COMITÉ SANTÉ SÉCURITÉ

Le comité paritaire en santé sécurité était en relâche depuis quelques années mais il a été relancé le 27 avril dernier. Lors de cette rencontre, le comité a déterminé plusieurs objectifs prioritaires qui devraient être traités durant les prochaines années. Les personnes qui vous représentent sur ce comité sont Mmes France Chabot et Martine Robichaud.

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Personne n'est à l'abri de difficultés susceptibles d'affecter votre vie personnelle ou professionnelle, et ces obstacles peuvent être de plusieurs ordres.

En tant qu'employé de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, vous pouvez bénéficier d'un programme d'aide aux employés qui vous donne droit à **trois consultations cliniques par année**, incluant une heure de services-conseils téléphoniques pour des motifs juridiques ou financiers.

La période contractuelle s'étend du 1er juillet au 30 juin. Chaque année, vos heures de consultation pourront être renouvelées en date du 1er juillet.

Comment les services sont-ils fournis ?

- Il suffit de composer le numéro sans frais **1 888 687-9197** pour obtenir une aide immédiate et confidentielle. Ce service est disponible 24 heures sur 24 / 7 jours sur 7.

- Par la suite, vous pourrez consulter un professionnel de trois façons :
  - ✓ En bureau
  - ✓ Par téléphone
  - ✓ Par rencontre virtuelle (webcaméra)

Qui assume les coûts ?

Les frais de ce programme d'aide sont entièrement assumés par votre employeur.

Pour de plus amples informations, vous trouverez avec le même envoi que le présent journal, le dépliant expliquant le programme. Celui-ci est aussi disponible dans votre école et/ou établissement ainsi que sur le Portail de la commission scolaire.

FERMETURE DES BUREAUX POUR LA PÉRIODE DES VACANCES ESTIVALES

Prenez note que les bureaux du syndicat seront fermés pour les vacances estivales du 9 juillet au 3 août 2018 inclusivement.

À NOTER À VOTRE AGENDA

- ✓ ***Du 11 au 15 juin 2018 :*** - ***Congrès de notre fédération (FEESP) (Martine Robichaud y assistera)***
- ✓ ***Le 20 juin 2018 :*** - ***Séance d'affectation des services de garde (19h00)***
- ✓ ***Le 27 juin 2018 :*** - ***Réunion de votre comité exécutif***
- ✓ ***Du 9 juillet au 3 août 2018 :*** - ***Fermeture des bureaux pour les vacances***

SAVIEZ-VOUS QUE…

ASSURANCE-SALAIRE LONGUE DURÉE

Si vous payez l'assurance-salaire longue durée avec votre assurance collective SSQ et qu'il vous reste seulement 2 ans avant d'être admissible à une retraite, vous pouvez cesser de la payer puisque cette prestation est payable seulement après les 104 semaines (2 ans) d'assurance-salaire prévues à notre convention collective.

BONNES VACANCES !

Enfin, on va pouvoir…

- Se plaindre qu'il fait trop chaud;
- Se faire dévorer par les moustiques;
- Mettre notre équilibre alimentaire de côté;
- Attraper des coups de soleil;
- Etc…

Quand même…Le comité exécutif vous souhaite d'apprécier au MAX chaque instant de plaisir pendant vos vacances d'été et de mettre **« stress et soucis »** en congé.

Bonnes vacances !

QUESTION OU BESOIN D'INFORMATION ?

N'hésitez pas à communiquer avec nous….
Nous sommes là pour vous !

Syndicat Soutien Scolaire Bellimont (CSN)

☎	**418 248-7934**
☎ **(Sans frais)**	**877 248-7934**
📱	**418 241-9216**
🖷	**418 248-7950**
💻	soutien.csn@sssb.ca
Site web	https://sssbellimont.monsyndicat.org/
Facebook :	https://www.facebook.com/groups/sssbellimont/